



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visite officielle de Sa Sainteté le Pape François: interdiction de survol des drones et mini-drones

Dans le cadre du passage sur sol vaudois, le 21 juin 2018, de Sa Sainteté le Pape François, dans le cadre de sa visite officielle en Suisse, une interdiction de survol des drones et mini-drones sur le site où se rendra le Saint-Père a été prononcée. Ces engins peuvent en effet représenter un danger pour la sécurité et pourront dès lors être confisqués en cas de non-respect des dispositions.

En vue de la visite officielle de Sa Sainteté le Pape François à Bogis-Bossey, le Conseil d'État a décidé d'interdire le survol, par les drones et mini-drones, de la commune de Bogis-Bossey, des communes avoisinantes ainsi qu'au-dessus des eaux du lac Léman, dans une zone de 5000 mètres depuis le centre de la commune de Bogis-Bossey, et ce du 18 au 24 juin 2018. Ces arrêtés sont en conformité avec les normes légales fédérales et la clause générale de police.

Actuellement, les drones civils font partie du catalogue des menaces potentielles. On ne peut exclure qu'un engin de ce type perturbe le bon déroulement de cette visite officielle.

Les engins ne respectant pas cette interdiction seront confisqués, voire détruits en fonction du danger qu'ils représentent. Le pilote sera dénoncé à l'Office fédéral de l'aviation civile.

Police cantonale vaudoise

Lausanne, le 07 juin 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Jean-Christophe Sauterel, directeur prévention et communication, Police cantonale

TÉLÉCHARGEMENT(S)